

Autre montant requis à titre d'allocation provisoire aux appointements ordinaires pour subvenir aux frais exceptionnels de subsistance dans la Colombie-Britannique	500.00
Résolutions à rapporter.	

JEUDI, 30 mars 1893.

Rapport à recevoir,—le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat, adoptant les bills suivants, sans amendement, savoir :

Bill (No 45) constituant en corporation la Compagnie de transport et de chemin de fer de Cleveland, Port-Stanley et London, et confirmant un arrangement concernant la Compagnie du chemin de fer de London à Port-Stanley.

Bill (No 89) concernant la Compagnie du chemin de fer de Nelson au Fort-Sheppard.

Bill (No 58) constituant en corporation la Compagnie de Téléphone Automatique et d'Electricité du Canada.

Bill (No 47) concernant la Compagnie du chemin de fer de London à Port-Stanley.

Bill (No 80) concernant la Compagnie du chemin de fer de Témiscouata.

Bill (No 69) constituant en corporation la Compagnie de Steamers Canada Atlantique et Plant (limitée).

Bill (No 98) modifiant l'Acte constituant en corporation la Compagnie d'Epargne et de Prêt du Canada-Est (limitée).

Bill No 78 concernant la Compagnie d'Assurance de l'Amérique Britannique.

Bill (No 85) constituant l'Association Canadienne de Gaz.

Bill (No 6) modifiant de nouveau l'Acte d'inspection des bateaux à vapeur.

Bill (No 97) modifiant l'Acte concernant la police de port et de rivière de la province de Québec.

Bill (No 103) modifiant de nouveau l'Acte concernant les officiers publics.

Et aussi, adoptant les bills suivants, avec des amendements, savoir :—

Bill (No 92) modifiant l'Acte de la Marine Marchande au sujet des lignes de charge.

Page 1, ligne 30, retranchez depuis "présent" jusqu'à "navires" et insérez : "abrogés en autant qu'ils concernent ou affectent les".

Bill (No 43) modifiant le Code Criminel de 1892.

Dans l'annexe.

Immédiatement au-dessous du mot "annexe" insérez ce qui suit :

Clause 3, paragraphe (k.), retranchez le mot "telle" avant "chose" dans la troisième ligne à partir de la fin du paragraphe.

Bill (No 110) modifiant de nouveau l'Acte des brevets.

Page, 1, ligne 11, retranchez depuis "2" jusqu'à "21" dans la ligne 13, et insérez "Le premier paragraphe de la clause 21 du dit acte est par le présent abrogé et remplacé par le suivant."

Bill (No 99), concernant les commissaires du havre de Montréal.

Page 1, ligne 14, après "objet" insérez ce qui suit comme clause A.

Clause A.

2. La clause huit du chapitre soixante et un des Statuts de 1873 et la clause deux du chapitre trente et un des Statuts de 1874, telles qu'amendées par la clause quatre du chapitre cinquante-trois des Statuts de 1891, sont par le présent abrogées et au lieu des dites clauses il est décrété par le présent acte que la corporation des commissaires du havre de Montréal se composera de dix membres dont cinq seront nommés par le Gouverneur en conseil, l'un desquels sera le maire de Montréal *ex officio*,